



AVIS PUBLIC
AUX CONTRIBUABLES
DE LA VILLE DE SAINT-TITE

Avis public est par la présente donné par la soussignée, greffière de la Ville de Saint-Tite, que lors de la séance ordinaire tenue le 10 janvier 2022, les membres du conseil municipal de la Ville de Saint-Tite ont adopté à l'unanimité le Règlement numéro **504-2021** amendant le règlement numéro 312-2012 concernant les conditions d'utilisation de l'eau potable provenant de l'aqueduc public.

Ce règlement est déposé à mon bureau où toute personne intéressée peut en prendre connaissance ou en version électronique : <https://villest-tite.com/wp-content/uploads/2022/03/Reglement-504-2021-amendant-312-2012-eau-potable.pdf>

Fait, donné et signé à Saint-Tite
ce 11 janvier 2022.

A handwritten signature in blue ink that reads "Me Julie Marchand".

Me Julie Marchand,
Greffière